

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 décembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Azoug donnant pouvoir à M. Monot
Mme Youssouf donnant pouvoir à M. Blanchet
Mme Thibault donnant pouvoir à Mme Filhol
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Duprey
M. Molossi donnant pouvoir à M. Bouamrane
M. Dallier donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Choulet
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Paul, M. Monany, Mme Ségura



Délibération n° 11-02 du 8 décembre 2022

TRAMWAY T1 DE BOBIGNY À VAL-DE-FONTENAY – CONVENTION DE FINANCEMENT N°5 RELATIVE À LA PHASE TRAVAUX (REA 5) ET CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AUX SURCOÛTS DES ACQUISITIONS FONCIÈRES DE LA RATP SUR LA TRANCHE FONCTIONNELLE 1.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2018-X-45 du 18 octobre 2018 approuvant le protocole d'engagement relatif au financement du projet de tramway T1 de Bobigny à Val-de-Fontenay,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention de financement n°5 relative à la phase travaux (REA 5) du projet de prolongement du Tramway T1 à l'Est Bobigny-Pablo Picasso à Val-de-Fontenay à conclure avec l'État, la région Île-de-France, le département du Val-de-Marne, la RATP et Île-de-France Mobilités, dont projet est ci-annexé,

- APPROUVE la convention de financement relative aux surcoûts des acquisitions foncières de la RATP de la tranche fonctionnelle 1 à conclure avec l'État, la région Île-de-France, le département du Val-de-Marne, la RATP et Île-de-France Mobilités, dont projet est ci-annexé,



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer les dites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓ | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstentions : 0 |
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.